



Menton le 25 septembre 2018

## Le Broc Troc : Manifestation à la fois brocante et vide grenier.

La **brocante** est le [commerce](#) d'objets usagés.

Le brocanteur ne se distingue pas juridiquement de l'[antiquaire](#) : dans les deux cas, il s'agit d'une activité de revente de biens mobiliers, non neufs.

Une antiquité est un objet de plus de cent ans d'âge.

Si le brocanteur vend des objets usagés quel que soit leur âge, l'antiquaire vend des antiquités datant d'au moins cent ans ou rentrant dans les catégories indiquées.

Un **vide-greniers**, est un rassemblement populaire au cours duquel des particuliers exposent les objets dont ils n'ont plus l'usage, afin de s'en départir en les vendant aux visiteurs.

Chère Madame, Cher Monsieur

Nous vous prions de trouver ci-joint votre bulletin d'inscription pour la **27<sup>ème</sup> édition** du Broc-Troc, qui se déroulera les **Samedi 12 et Dimanche 13 janvier 2019**, au Palais de l'Europe, 8, avenue Boyer, Menton.

Vous trouverez également avec cette lettre un exemplaire du règlement intérieur de la manifestation.

Nous vous invitons à lire très attentivement ce document, car le non-respect de ces règles pourra entraîner l'éviction immédiate de l'exposant ou du visiteur qui ne s'y conformera pas, voir stopper temporairement la manifestation. Nous vous demandons de respecter et protéger ce lieu.

Il convient de rappeler que nous sommes en état d'urgence et que la commune de Menton par sa situation frontalière est soumise à des contraintes sécuritaires supplémentaires.

Un tableau de criblage nous est demandé par la Police.

Dans ces conditions, l'organisation sera particulièrement vigilante à l'application du Règlement Général, et que le fait même d'obtenir le droit d'exposer implique ipso-facto, pour toutes les personnes présentes sur le stand **UNE OBLIGATION IMPERATIVE DE SE CONFORMER AU REGLEMENT GENERAL DE LA MANIFESTATION.**

Par ailleurs, il est bon de rappeler que des personnes chargées de la sécurité (extérieur au Rotary Club de Menton) dûment habilitées, seront présentes pendant toute la manifestation et veilleront au strict respect des règles édictées dans le rapport de sécurité déposé et soumis à la commission départementale de sécurité.

Enfin, veuillez noter les informations importantes ci-après :

- 1°) L'ouverture au public ne se fera que le samedi 12 Janvier 2019, de **8h00** à **18h00**  
et le dimanche 13 de **9h00** avec une fermeture à **18h00.**
- 2°) Le déballage principal aura toujours lieu le **vendredi (11 janvier) après-midi à partir de 14 heures** avec interdiction absolue de vendre à l'extérieur du Palais de l'Europe (sous peine d'exclusion immédiate de l'exposant sans remboursement du stand)

<sup>1</sup> Le nombre de bracelets gratuits attribué est fonction du nombre de mètres réservés : pour 2 ml = 2 bracelets, de 3 à 4ml = 3 bracelets, de 5 à 6ml = 4 bracelets

# Rotary Club de Menton



- 3°) De même, une fois le stand installé, aucune vente ne sera autorisée à l'intérieur du palais de l'Europe ce même vendredi après-midi.
- 4°) Le courrier confirmant votre inscription, vous parviendra fin-décembre.  
Un guide précis expliquant la circulation, le stationnement et le dégagement des véhicules lors de ce déballage ainsi que des règles de sécurité incendie propres à la manifestation seront alors disponibles sur le site internet de la manifestation.
- 5°) D'ores et déjà, sachez qu'aucun stationnement ne sera permis dans la portion de l'Avenue Boyer comprise entre la rue Pasteur et la Rotonde de l'entrée du Palais de l'Europe, et ce dès le **vendredi 11 janvier à 8 heures du matin** (tout véhicule qui ne respectera pas cette règle sera immédiatement enlevé, et ce sans avertissement préalable).
- 6°) Les véhicules qui déchargeront (pour un temps limité) le feront dans un espace spécial et réservé devant le Palais de l'Europe.
- 7°) L'entrée pour le public pendant les deux jours sera payante : **2 € par personne et par jour** (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans).
- 8°) Un important service d'ordre du Rotary Club de Menton veillera au respect de ces règles accompagné du chargé de sécurité déjà mentionné ainsi que des agents de sécurité.

Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer strictement aux obligations énoncées dans le bulletin de réservation, notamment au niveau de l'identification des véhicules, à celui des documents à joindre (carte d'identité ou carte professionnelle, **règlement de la manifestation signé**), et enfin au niveau de la somme à régler par chèque (somme totale), une enveloppe affranchie à **2 €** libellée à vos nom et adresse et **nous retourner le tout par courrier** (nombre de places limité, les exposants 2018 étant prioritaires).

Si un dossier nous parvient incomplet, il sera mis de côté, dans l'attente de sa régularisation sans que la place soit réservée pour autant.

Comptant sur votre présence, et ne doutant pas que l'édition 2019 sera encore un grand cru. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués,

L'équipe du Broc-Troc

<sup>1</sup> Le nombre de bracelets gratuits attribué est fonction du nombre de mètres réservés : pour 2 ml = 2 bracelets, de 3 à 4ml = 3 bracelets, de 5 à 6ml = 4 bracelets